

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET DES LIBERTÉS LOCALES

Décret du 10 juin 2004 portant reconnaissance d'une association comme établissement d'utilité publique

NOR : INTA0400149D

Par décret en date du 10 juin 2004 :

Est reconnue comme établissement d'utilité publique l'association dite « SOS Rétinite - Association nationale de lutte contre la cécité - Centre européen d'information et de recherche sur les dégénérescences rétiniennes (CEIRDR), dont le siège est à Montpellier (34).

Sont approuvés les statuts (1) de cette association.

(1) Les statuts peuvent être consultés à la préfecture du lieu du siège social.